

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**Attijari Bank**

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

	(Mt. en de dinars) milliers		
	<u>au</u> 31/03/2009	<u>au</u> 31/03/2008	<u>au</u> 31/12/08
-			
-			
<b>1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>54 030</b>	<b>46 257</b>	<b>216 346</b>
Intérêts et revenus assimilés	38 182	31 745	150 520
Commissions (en produits)	9 777	8 077	37 104
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5 995	5 605	26 971
Revenus du portefeuille d'investissement	76	830	1 751
<b>2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>22 776</b>	<b>20 368</b>	<b>87 797</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	22 312	19 981	86 249
Commissions encourues	464	368	1 535
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	19	13
<b>3) PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>31 254</b>	<b>25 889</b>	<b>128 549</b>
<b>4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4</b>	<b>133</b>	<b>1 625</b>
<b>5) CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>16 760</b>	<b>15 100</b>	<b>63 780</b>
Frais de personnel	12 365	10 902	44 524
Charges générales d'exploitation	4 396	4 198	19 256
<b>6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	<b>348 579</b>	<b>326 789</b>	<b>351 577</b>
Portefeuille Titres Commercial	292 716	278 726	294 711
Portefeuille Titres d'Investissement	55 863	48 063	56 866
<b>7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>2 068 657</b>	<b>1 709 879</b>	<b>1 963 053</b>
<b>8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :</b>	<b>2 541 978</b>	<b>1 834 905</b>	<b>2 410 415</b>
Dépôts à vue	718 427	561 208	685 479
Comptes d'épargne	807 246	686 990	779 028
<b>9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>163 851</b>	<b>112 002</b>	<b>166 143</b>
<b>10) CAPITAUX PROPRES</b>	<b>134 173</b>	<b>92 405</b>	<b>96 211</b>

**I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION**

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 31 mars 2009 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## **Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

## **Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses**

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

## **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2009 sont déduits du résultat.

## **Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2009 sont rajoutées au résultat.

## **II/ LES FAITS MARQUANTS**

L'activité d'ATTIJARI BANK au cours du premier trimestre 2009 s'est caractérisée, par rapport à la même période de l'exercice 2008 par :

- . Une augmentation des dépôts de la clientèle de 707 Millions de Dinars ou 38,5 % en particulier des dépôts à vue + 157,2 Millions de Dinars (28%) et de l'épargne + 120,2 Millions de Dinars (17,5%).
- . Une évolution des crédits à la clientèle de 360 Millions de Dinars ou 21 %.
- . Un accroissement du chiffre d'affaires de 7,8 Millions de Dinars ou 16,8% . Cette évolution provient des intérêts et revenus assimilés + 20,2 %, des commissions + 21 %.
- . Une maîtrise des charges d'exploitation bancaires qui ont évolué de 2,4 Millions de Dinars ou 11,8 %.
- . Une progression du Produit Net Bancaire de 5,4 Millions de Dinars ou 20,7 % pour se situer à 31,250 Millions de Dinars.